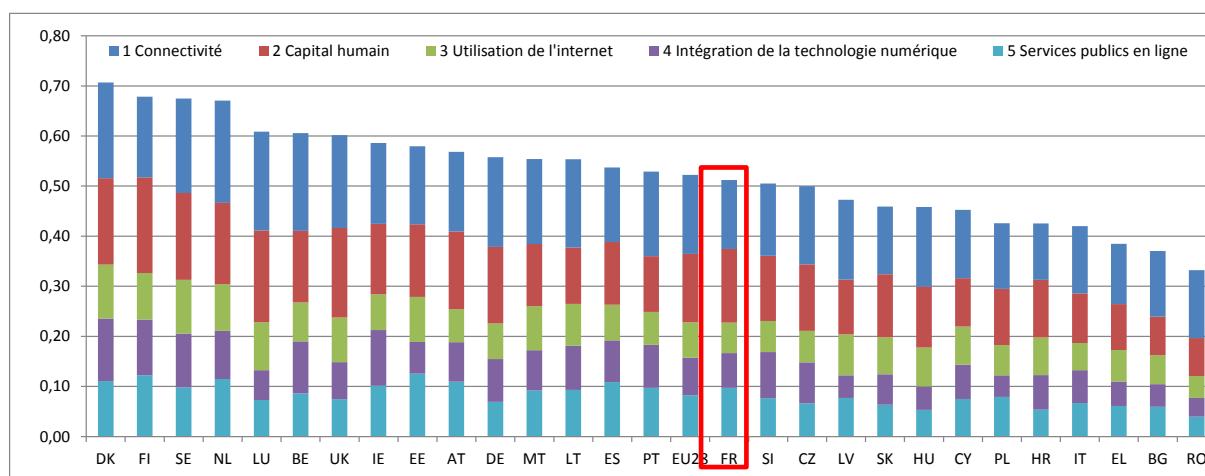


Rapport sur l'état d'avancement de l'Europe numérique (EDPR) 2017 - Profil pays France

Le rapport sur l'état d'avancement de l'Europe numérique (EDPR) suit les progrès accomplis par les États membres en matière de numérisation, en associant les informations quantitatives fournies par l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)¹ à des informations qualitatives sur les politiques propres à chaque pays. Le rapport se divise en cinq chapitres:

1 Connectivité	Haut débit fixe, haut débit mobile, vitesse de connexion et tarifs
2 Capital humain	Utilisation de l'Internet, compétences numériques élémentaires et avancées
3 Utilisation de l'Internet	Utilisation par les citoyens des services de contenu, de communication et de transactions en ligne
4 Intégration de la technologie numérique	Passage des entreprises au numérique et commerce en ligne
5 Services publics en ligne	Administration en ligne

Classement Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2017



¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	16	0,51	0,54	0,52
DESI 2016 ²	16	0,48	0,51	0,49

Parmi les 28 États membres de l'UE, la France se classe en 16^e position, soit un classement globalement inchangé et une légère amélioration de sa note. La France a obtenu de bons résultats en ce qui concerne les compétences numériques élémentaires et avancées, notamment grâce à une très forte proportion de diplômés dans les matières scientifiques et techniques (2^e position). La France affiche également de bonnes performances en matière d'administration en ligne (services proposés en ligne et utilisation de ces services) et de données ouvertes. Néanmoins, son niveau de connectivité est inférieur à la moyenne européenne, notamment en raison d'un faible taux de couverture de la bande mobile 4G et du haut débit rapide. Les entreprises en France présentent également un niveau d'intégration des technologies numériques (facturation électronique, nuage) inférieur à la moyenne; leur note relative à l'identification électronique est faible. En ce qui concerne le commerce électronique, la France occupe une position moyenne. Enfin, la France est en retard pour ce qui est de l'utilisation de l'internet, tant sur le plan des contenus (actualités, musique et vidéo) que sur le plan de la communication (réseaux sociaux), et ce, bien que les transactions en ligne (opérations bancaires, achats) soient très courantes.

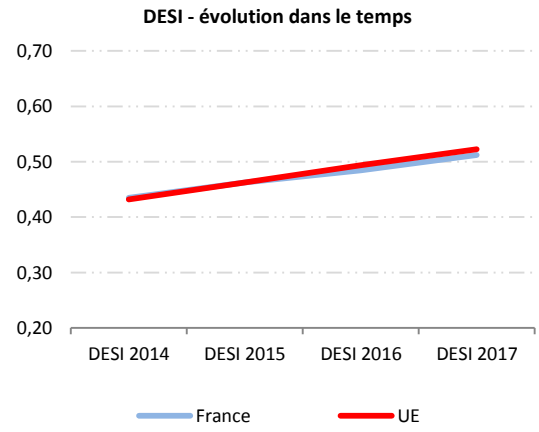
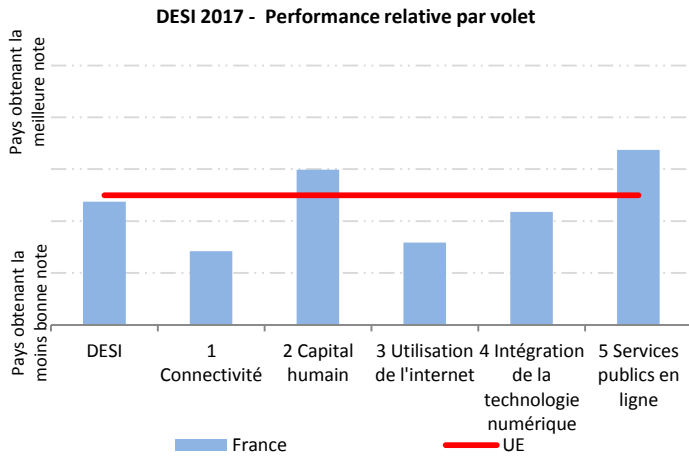
La France appartient au groupe des pays obtenant des résultats moyens³.

En 2015, la France a adopté sa stratégie gouvernementale pour le numérique intitulée «La République numérique en actes»⁴.

² L'indice DESI 2016 a été recalculé pour tous les pays afin de tenir compte de légères modifications dans le choix des indicateurs et de corrections apportées aux données sur lesquelles ils se fondent. Les scores des pays et leur classement peuvent donc avoir changé depuis la publication précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note méthodologique sur l'indice DESI, à l'adresse http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/dae/document.cfm?action=display&doc_id=8846.

³ Les pays obtenant des résultats moyens sont la Lettonie, la République tchèque, la Slovénie, la France, le Portugal, l'Espagne, la Lituanie, Malte, l'Allemagne et l'Autriche.

⁴ <http://www.gouvernement.fr/la-republique-numerique-en-actes>



1 Connectivité

1 Connectivité	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	20	0,55	0,63	0,63
DESI 2016	20	0,53	0,60	0,59

	France				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
1a1 Couverture du haut débit fixe % des ménages	99,95 % 2016	↑ 6	99,76 % 2015	8	98 % 2016
1a2 Adoption du haut débit fixe % des ménages	72 % 2016	↑ 11	71 % 2015	12	74 % 2016
1b1 Adoption du haut débit mobile Abonnements pour 100 personnes	81 Juin 2016	↑ 14	73 Juin 2015	11	84 Juin 2016
1b2 Couverture 4G⁵ % ménages (moyenne des opérateurs)	69 % 2016	24	S.O.		84 % 2016
1b3 Spectre⁶ % de l'objectif	63 % 2016	↑ 20	61 % 2015	21	68 % 2016
1c1 Couverture NGA % des ménages	47 % 2016	↑ 27	45 % 2015	26	76 % 2016
1c2 Abonnements au haut débit rapide % abonnements >= 30 Mbps	18 % Juin 2016	↑ 24	15 % Juin 2015	23	37 % Juin 2016
1d1 Prix du haut débit fixe⁷ % revenu	1,1 % prix 2016, revenu 2015	↓ 11	0,9 % prix 2015, revenu 2015	7	1,2 % prix 2016, revenu 2015

Avec une note globale de 0,55 pour sa connectivité, la France se classe 20^e parmi les États membres de l'UE. Les ménages français sont entièrement couverts (couverture de 100 %) par le haut débit fixe et 72 % d'entre eux sont abonnés au haut débit fixe (légèrement en-dessous de la moyenne de l'UE de 74 %). Concernant les réseaux aux performances plus élevées, la situation est plus complexe: seuls 47 % des ménages français disposent d'une couverture NGA (accès de nouvelle génération ou réseaux haut débit rapide d'une vitesse d'au moins 30 Mbps); en outre, seulement 18 % des ménages français ayant un abonnement au haut débit fixe ont choisi le haut débit rapide. Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes de l'UE de 76 % pour la couverture NGA et de 37 % pour l'abonnement au haut débit rapide. Notons toutefois qu'une croissance annuelle significative a été enregistrée par l'autorité de réglementation nationale, l'ARCEP.

⁵ Il s'agit d'un nouvel indicateur DESI mesurant la couverture moyenne des réseaux 4G des opérateurs de télécommunications.

⁶ On observe un recul dans la plupart des États membres, en raison de la nouvelle harmonisation européenne de la bande de 700 MHz en avril 2016.

⁷ À la suite d'une légère modification méthodologique, les données historiques ont été recalculées.

L'adoption du haut débit mobile s'est considérablement améliorée en un an (juin 2015 à juin 2016), passant de 73 à 81 abonnements pour 100 abonnés, bien que le taux reste légèrement inférieur à la moyenne de l'UE de 84 %.

Afin d'améliorer la couverture du haut débit rapide, le gouvernement français a adopté en 2013 le «Plan France Très Haut Débit» et a lancé la «Mission Très Haut Débit» afin de suivre la mise en œuvre de ce plan. L'objectif global du plan est d'atteindre une couverture nationale du haut débit rapide (30 Mbps ou plus) d'ici 2022.

La France doit faire progresser son environnement à haut débit rapide (≥ 30 Mbps), qui occupe la 24^e place sur 28 dans l'UE, ce qui limite la capacité du pays à exploiter les bénéfices de l'économie numérique. À cet effet, la France met en œuvre plusieurs mesures stratégiques et réglementaires, en conjonction avec le «Plan France Très Haut Débit» afin d'assurer le large déploiement, sur un vaste territoire rural faiblement peuplé, de réseaux de très haute capacité à même de répondre aux futurs besoins de connectivité. La mise en œuvre rapide de son plan très haut débit devrait permettre d'obtenir de bons résultats à cet égard.

2 Capital humain

2 Capital humain	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	9	0,59	0,57	0,55
DESI 2016	10	0,57	0,55	0,53

	France				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
2a1 Utilisateurs de l'internet % particuliers	82 % 2016	↑ 10	81 % 2015	10	79 % 2016
2a2 Personnes ayant acquis au moins les compétences numériques de base % particuliers	56 % 2016	↓ 11	57 % 2015	12	56 % 2016
2b1 Spécialistes en TIC⁸ % des salariés	3,6 % 2015	↑ 13	3,2 % 2014	16	3,5 % 2015
2b2 Diplômés en STEM Pour 1 000 personnes (âgés de 20 à 29 ans)	23 2014	→ 2	23 2013	2	19 2014

En ce qui concerne le volet «capital humain», la France présente de bonnes performances (9^e place de l'indice DESI 2017) et est en progrès (par rapport à sa 10^e place dans l'indice DESI 2016). Les Français sont des utilisateurs réguliers de l'internet (82 % des personnes âgées de 16 à 74 ans consultent l'internet au moins une fois par semaine) et possèdent de bonnes compétences numériques (56 % des personnes âgées de 16 à 74 ans possèdent au moins des compétences numériques de base). La proportion particulièrement élevée de diplômés en sciences et technologies (23 diplômés pour 1 000 habitants âgés de 20 à 29 ans, 2^e position dans l'UE) pourrait expliquer en partie le niveau généralement élevé de compétences numériques et l'utilisation élevée de l'internet. Toutefois, les entreprises françaises rencontrent des difficultés pour recruter des spécialistes des TIC (43 % des entreprises de plus de 10 employés hors secteur financier ayant essayé de recruter des spécialistes en TIC ont fait état de difficultés pour pourvoir leurs postes vacants). La France est malgré tout proche de la moyenne de l'UE (41 % d'entreprises avaient signalé les mêmes problèmes en 2016).

La stratégie numérique du gouvernement intitulée «La République numérique en actes» inclut deux mesures en faveur du développement des compétences numériques.

Avec un financement de 1 milliard d'EUR sur trois ans, le «Plan numérique pour l'éducation» vise à améliorer l'efficacité du système scolaire et à inculquer les compétences numériques essentielles aux écoliers. 200 écoles et 300 collèges (enseignement secondaire inférieur) ont mis en œuvre ce plan à partir du début de l'année scolaire 2015.

⁸ Les données historiques ont été révisées par Eurostat.

La «Grande École du Numérique» est un réseau de centres de formation publics et privés proposant des formations au numérique de courte durée (6 mois) ou de longue durée (2 ans), sans aucune qualification requise. Fin 2016, 171 formations avaient été certifiées, pour 4 000 apprentis au total (l'objectif étant 10 000 apprentis).

Si la France n'a pas encore créé de «coalition nationale en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique», elle prévoit de le faire à l'occasion du lancement de la nouvelle «coalition européenne en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique», le 1^{er} décembre 2016.

3 Utilisation de l'Internet

3 Utilisation de l'Internet	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	25	0,40	0,45	0,48
DESI 2016	25	0,37	0,42	0,45

	France				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	Valeur	classement	valeur
3a1 Actualités % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	56 % ↑	27	50 %	27	70 %
	2016		2015		2016
3a2 Musique, vidéos et jeux⁹ % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	75 %	21	S.O.		78 %
	2016				2016
3a3 Vidéo à la demande¹⁰ % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	12 %	18	S.O.		21 %
	2016				2016
3b1 Appels vidéo % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	34 % ↑	25	30 %	26	39 %
	2016		2015		2016
3b2 Réseaux sociaux % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	47 % ↑	28	45 %	28	63 %
	2016		2015		2016
3c1 Secteur bancaire % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	69 % →	10	69 %	9	59 %
	2016		2015		2016
3c2 Achats % d'utilisateurs de l'internet (année dernière)	75 % ↑	7	74 %	8	66 %
	2016		2015		2016

L'utilisation de l'internet est le volet pour lequel la France se classe le plus bas (25^e place des indices DESI 2017 et 2016). Concernant les contenus, seuls 56 % (27^e place) des individus ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois avaient lu un journal ou un magazine en ligne; 75 % (21^e place) jouent à des jeux, regardent des films ou écoutent de la musique en ligne, ou en téléchargent; et 12 % (18^e place) regardent des vidéos à la demande. Par ailleurs, s'agissant de la communication, parmi les personnes ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois, 34 % (25^e place) ont effectué un appel téléphonique ou vidéo en ligne; 47 % d'entre eux (28^e, dernière place) participent à un réseau social. En revanche, sur le plan des transactions en ligne, la France se situe au-dessus de la moyenne: 69 % (10^e place) des personnes ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois ont eu recours à des services bancaires en ligne et 75 % (7^e place) des

⁹ Rupture de série due à un changement intervenu dans l'enquête Eurostat.

¹⁰ Rupture de série due à un changement de source de données. La nouvelle source est Eurostat.

utilisateurs de l'internet au cours de l'année écoulée ont commandé des biens ou des services en ligne.

4 Intégration de la technologie numérique

4 Intégration de la technologie numérique	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	16	0,35	0,40	0,37
DESI 2016	18	0,32	0,37	0,35

	France				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
4a1 Échange électronique d'informations % entreprises	39 % 2015	10	39 % 2015	10	36 % 2015
4a2 RFID % entreprises	2,7 % 2014	24	2,7 % 2014	24	3,9 % 2014
4a3 Médias sociaux % entreprises	14 % ↑ 2016	20	12 % 2015	20	20 % 2016
4a4 Facturation en ligne % entreprises	15 % 2016	16	S.O. 2015		18 % 2016
4a5 Nuage % entreprises	12 % 2016	16	S.O. 2015		13 % 2016
4b1 PME vendant en ligne % PME	16 % → 2016	15	16 % 2015	13	17 % 2016
4b2 Chiffre d'affaires du commerce en ligne % chiffre d'affaires des PME	10,3 % ↓ 2016	10	10,6 % 2015	9	9,4 % 2016
4b3 Ventes en ligne à l'étranger % PME	7,9 % 2015	15	7,9 % 2015	15	7,5 % 2015

En ce qui concerne l'intégration des technologies numériques par les entreprises, la France se classe en-dessous de la moyenne (16^e place de l'indice DESI 2017), mais progresse tant au niveau de son classement qu'au niveau de sa note (18^e place et 0,32 dans l'indice DESI 2016). S'agissant de l'activité des entreprises en ligne, 39 % des entreprises de plus de 10 employés hors secteur financier partagent des informations en interne en utilisant des logiciels de planification des ressources d'entreprise (Enterprise Resource Planning ou ERP), ce qui place la France au-dessus de la moyenne européenne (10^e place de l'indice DESI 2017). Toutefois, les entreprises utilisent peu les réseaux sociaux (20^e place), la facturation électronique (16^e place) et l'informatique en nuage (16^e place). En outre, la France occupe une position moyenne en ce qui concerne le commerce électronique: parmi les PME hors secteur financier, 16 % effectuent des ventes en ligne (15^e place de l'indice DESI 2017) et 7,9 % effectuent des ventes en ligne à l'étranger (15^e place de l'indice DESI 2017).

Les politiques mises en œuvre par le gouvernement français dans le domaine des activités économiques en ligne sont structurées autour de trois grands piliers. Premièrement, afin de sensibiliser aux technologies numériques, le programme «Transition numérique» regroupe depuis la fin 2016 800 conseillers numériques issus des chambres de commerce et du secteur semi-public. Deuxièmement, afin de guider les entrepreneurs dans leur transition numérique, le programme «Transition numérique» propose aux entrepreneurs une formation à l'utilisation des nouveaux outils numériques. Troisièmement, le gouvernement propose des mesures d'incitation à l'investissement dans le numérique sous la forme de «prêts

numériques», dans le cadre du programme d'investissement pour l'avenir, pour un montant total de 300 millions d'euros de prêts subventionnés octroyés par la Banque publique d'investissement (BPI).

L'initiative «Industrie du futur» qui fait partie du programme «La Nouvelle France Industrielle» a été présentée par le ministre de l'économie le 18 mai 2015. Elle vise à accélérer la modernisation des outils de production et à transformer l'industrie grâce aux technologies numériques. L'«Industrie du futur» est un programme transversal composé de 5 piliers: technologie, transformation, formation, coopération et promotion. L'«Alliance Industrie du futur» en est l'organe directeur, composé de représentants des acteurs de l'industrie, des centres de recherche, des syndicats et des associations professionnelles. Son objectif est d'apporter un soutien à 3 400 PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI, 250 à 4 999 personnes employées) d'ici la fin 2016 (objectif: 4 300 d'ici la fin 2017).

La «stratégie de l'Industrie du Futur» a débouché sur la signature de 14 contrats sectoriels, dont un consacré aux technologies numériques, signé en juillet 2013. Ce contrat sectoriel est structuré autour de sept axes: la stratégie sectorielle à définir portera sur les entreprises, la formation, l'exportation, la planification régionale et d'autres questions connexes.

Aujourd'hui plus que jamais, une entreprise qui n'est pas «technophile» sera défavorisée au quotidien. Afin de rattraper le retard pris par l'économie française, les pouvoirs publics doivent mettre en place des mesures d'incitation permettant de rattraper rapidement le temps perdu et de remédier à la faible intégration par les sociétés françaises des technologies numériques dans leurs activités.

Fait marquant 2017¹¹: French Tech¹²

French Tech est une initiative lancée par le gouvernement français afin de promouvoir les start-ups françaises en France et à l'étranger. Elle se compose de plusieurs volets.

Le label promotionnel «Métropoles French Tech»¹³ concerne 13 métropoles de la province française. Paris, en tant que métropole mondiale, ne relève pas de cette classification. En outre, les start-ups sont également regroupées en réseaux thématiques dans tout le pays. Enfin, les réseaux de start-ups françaises à l'étranger ont été labellisés «Hubs French Tech» dans 22 villes du monde.

En outre, l'initiative French Tech inclut également un Fonds French Tech Accélération, géré par BPI France pour les investissements en fonds propres, doté d'une enveloppe de

¹¹ Le fait marquant 2016 était: le «Tour de France digital», un concours organisé par «France digitale», une association d'utilité publique française rassemblant des entrepreneurs et des investisseurs du monde du numérique, y compris des bailleurs de capital-risque et des investisseurs providentiels, afin de promouvoir l'économie numérique en association avec les pouvoirs publics. En 2016, «France digitale» a entrepris de trouver les meilleures start-ups dans le secteur du numérique et de décerner son prix annuel au champion de l'économie numérique pour cette année dans plusieurs villes (Montpellier, Rennes, Grenoble, Aix-en-Provence et Lille). Les dix meilleures start-ups seront sélectionnées par des investisseurs au niveau national et annoncées le 7 juin 2016. Elles participeront ensuite à la grande finale le 30 juin 2016 à Paris. 5 investisseurs et Bpifrance (Banque publique d'investissement) octroieront 1,5 million d'euros au lauréat. Pour en savoir plus sur:

<http://www.francedigitale.org/evenement/tourdefrancedigitale2016/#event-Evenement>

¹² <http://www.lafrenchtech.com/>

¹³ Dans le cadre du programme «French Tech», les villes qui reçoivent un label sont appelées «Métropoles French Tech».

200 millions d'euros.

Enfin, French Tech octroie des subventions de 10 000 à 30 000 euros à utiliser comme capital de démarrage.

French Tech était en 2016 la première délégation européenne et la 2^e délégation mondiale (après les États-Unis), avec 190 start-ups, au Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas.

5 Services publics en ligne

5 Services publics en ligne	France		Noyau	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	9	0,65	0,59	0,55
DESI 2016	9	0,60	0,56	0,51

	France				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
5a1 Utilisateurs de l'administration en ligne	56 %	6	48 %	7	34 %
% d'utilisateurs de l'internet (année dernière)	2016		2015		2016
5a2 Formulaires préremplis	27	22	27	20	49
Note (0 à 100)	2016		2015		2016
5a3 Étendue des services en ligne	86	13	86	12	82
Note (0 à 100)	2016		2015		2016
5a4 Données ouvertes¹⁴	86 %	2	76 %	2	59 %
% de la note maximale	2016		2015		2016

En ce qui concerne l'administration en ligne, la France se situe au-dessus de la moyenne (9^e place de l'indice DESI 2017, sans changement par rapport à l'année dernière). Plus de la moitié (56 % en 2016) des particuliers envoient des formulaires aux pouvoirs publics via l'internet, ce qui place la France en 6^e position. En outre, selon l'indicateur composite du portail des données ouvertes de l'Union européenne, la France se classe en deuxième position en Europe pour les données ouvertes, avec une note de 1 150, soit 86 % de la note maximale, grâce à de bonnes performances sur le plan de la préparation, de l'utilité et de l'impact. En revanche, d'après les résultats du point de référence défini pour l'administration en ligne, la France occupe une place moyenne en ce qui concerne l'achèvement des services en ligne (13^e place de l'indice DESI 2017) et est à la traîne (22^e place de l'indice DESI 2017) pour ce qui est du volume de données préremplies dans les formulaires électroniques.

Le portail officiel des procédures administratives *service-public.fr* a fusionné avec le site *mon.service-public.fr* en 2016 (375 millions de visites en 2016 d'après les estimations).

La loi pour une République numérique adoptée dans la foulée de la stratégie gouvernementale pour le numérique vise à encourager la circulation des données, à œuvrer pour la protection des particuliers dans la société numérique ainsi qu'à garantir l'accès de tous au numérique. Cette loi a été écrite en collaboration avec les citoyens avant son adoption par le Parlement en 2016 et sa promulgation par le Président de la République le 7 octobre 2016.

¹⁴ Modification de la source des données. Les données historiques ont également été retraitées. La nouvelle source est le Portail des données ouvertes de l'Union européenne.

France Connect, le système d'authentification unique (SSO) de l'administration française, est disponible dans la France entière depuis 2016. Il s'agit du premier volet de la stratégie de l'État plateforme. France Connect respecte les exigences du règlement européen eIDAS [règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014]. Cet outil inclut également un volet sur le partage des données entre administrations, dont la création est prévue pour 2017.

La facturation électronique deviendra obligatoire pour tous les organismes publics entre 2017 et 2020; Il est à rappeler que la directive 2014/55/UE relative à la facturation électronique rend la facturation électronique progressivement obligatoire dans le secteur public. Le portail web «Chorus Pro» a été officiellement lancé en septembre 2016. Pendant la phase d'expérimentation, 18 entités publiques - autorités locales, institutions publiques - ont testé le système jusqu'à son déploiement national le 1^{er} janvier 2017. Le volume global ciblé avoisine les 100 millions de factures par année.

La France ne possède pas encore de stratégie prônant le «numérique par défaut», mais il lui serait hautement profitable d'en adopter une. Dans son rapport sur l'inclusion numérique publié en 2013, le Conseil national du numérique (CNN) a pris l'exemple du Royaume-Uni. L'administration britannique a revu et corrigé ses sites web sur la base de 10 principes. Plus de 2 000 sites web sont concernés. D'après le gouvernement, cela devrait permettre d'économiser plus de 2 milliards d'euros.